



MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 14  
Absents : 0  
Excusés : 2  
  
Nombre de suffrages  
exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation  
02/07/2021

Date d'affichage  
12/07/2021

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

12/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, Mme LURION Eve-Hélène, Mme FRANCOIS Vanessa.

**Étai(ent) excusé(s) :** M. RAULIN Thomas donne procuration à Mme CHARROIS Nicole  
M. DECLERCQ Ludovic

**Étai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Mise en vente du château du Petit Bois Délibération n°2021 - 42

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune",  
Considérant l'état d'abandon du château du Petit Bois et du pavillon de chasse et le budget conséquent qu'il faudrait à la Commune de Bayon pour pouvoir les restaurer,  
Considérant la nécessité d'une décision préalable sans laquelle aucune opération ne peut être commencée, qui permet au Conseil Municipal de définir les conditions générales de la vente du bien immobilier communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### AUTORISE

Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces immeubles par la procédure de gré à gré.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

